

[Financement des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations \(CREAI\) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité \[1\]](#)

[Instruction n° DGCS/3C/CNSA/2016/209 du 24 juin 2016 relative au financement des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations \(CREAI\) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2016 \[2\]](#)

Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarités, n° 16/08 du 15 septembre 2016

Cette instruction a pour objet de préciser le montant des crédits délégués par l'État et la CNSA pour le financement des CREAI en 2016, tel qu'il résulte des critères de répartition des enveloppes nationales qui y sont consacrées définis en 2014, et d'indiquer les orientations de leur utilisation.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/financement-des-centres-regionaux-d-etudes-d-actions-et-d-informations-creai-en-faveur-des-personnes-en-situation-de-vulnerabilite>

[2] http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2016/16-08/ste_20160008_0000_p000.pdf#p309